

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 janvier 2018 à 19h30 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.**

- Sont présents:
- |                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| Monsieur Michel Côté       | maire                       |
| Madame Dolorès Bélanger    | conseillère, siège numéro 1 |
| Madame Francine Bezeau     | conseillère, siège numéro 3 |
| Madame Marie-France Dupont | conseillère, siège numéro 4 |
| Monsieur Réginald Dionne   | conseiller, siège numéro 5  |
| Monsieur Stéphane St-Onge  | conseiller, siège numéro 6  |

Madame Myleine Gauthier, conseillère, est absente, absence motivée.

**Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Côté.**

**Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 18-01-01 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.
2. Présentation du projet de règlement no. 2017-07 modifiant le règlement de zonage no. 2010-06
  3. Période de questions.
  4. Levée de l'assemblée.

Adoptée

**2. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2017-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2010-06**

Monsieur le maire présente le projet de règlement ayant pour objectif de modifier les usages permis à la grille des usages pour la zone 77 (AGF) en retirant l'usage permis PUBLIC V.

Monsieur le maire identifie que ce projet de règlement est sujet à une approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice de ce droit

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-01-02 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 31.

Adoptée

  
\_\_\_\_\_  
Michel Côté, maire  
\_\_\_\_\_  
Denis Ouellet  
Directeur général & Secrétaire-trésorier par intérim

*Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
\_\_\_\_\_  
Michel Côté, maire